Conseil du 14^{ème} arrondissement – séance du 5 mars 2018

Vœu relatif au nécessaire renforcement des moyens humains pour accompagner les jardiniers citoyens

déposé par les élu-e-s du groupe écologiste

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement Durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre :

Considérant les annonces du ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aichi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aïchi en 2020 selon l'organisation WWF;

Considérant l'engagement conséquent de la Direction des Espaces Verts et Environnement (DEVE) dans un programme de végétalisation de Paris important : 30 hectares supplémentaires de jardins ouverts au public, 20 000 nouveaux arbres plantés, 200 projets de végétalisation participative dans le cadre de l'opération « Du vert près de chez moi », le développement des fermes pédagogiques, vergers et potagers dans les écoles, 100 hectares de végétalisation sur les murs et toits, dont un tiers dédié à l'agriculture urbaine, des jardins supplémentaires. Création d'un « permis de végétaliser » autorisant les Parisiens à mener des initiatives sur l'espace public ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de soutenir l'appropriation végétale du territoire par le grand public ;

Considérant que le la sensibilisation est essentiel dans le cadre du nouveau plan biodiversité afin d'expliquer les enjeux liés à la préservation de la biodiversité à Paris auprès d'un large public et de publics relais. Cette sensibilisation permet de promouvoir et de valoriser les actions engagées en expliquant leurs impacts sur la biodiversité;

Considérant que cette sensibilisation et cette appropriation le grand public doit se faire avec un accompagnement humain et pas seulement matériel :

Considérant que les opérations « Permis de végétaliser », « Des graines à tous les étages », ainsi que la distribution de graines et de bulbes sont des succès à chaque fois renouvelés auprès des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant l'accompagnement nécessaire pour la réussite de ces dispositif : les faire connaitre, assurer la coordination avec les différents services de la Ville intervenant dans l'espace public (DEVE, DPE, DVD, DPP,..), suivre les projets et s'assurer du bon état général des espaces pris en charge par les habitants, les conseiller, leur apporter une aide logistique ;

Considérant qu'on ne s'improvise pas jardinier;

Aussi, sur proposition des élu-e-s du groupe écologiste, le Conseil du 14ème arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris mette à disposition dans chaque arrondissement, un-e animateur-rice référent-e pour accompagner les projets de végétalisation et faciliter les initiatives des jardiniers citoyens.